

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XX

Québec, 22 février 1908

No 28

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 433. — Les Quarante-Heures de la semaine, 433. — Nouvelles indulgences, 434. — « L'Action sociale » à Rome, 434. — Chronique des diocèses, 436. — La mort du R. P. Conau eudiste, au Labrador, 438. — Le haut enseignement catholique à Rome, 439. — Une voix protestante sur les cloches, 440. — L'état du catholicisme anglais, 441. — Lettre ouverte de Mgr Turinaz à M. Clemenceau, 442. — Testament du Cardinal Richard, 444. — Bibliographie, 445.

Calendrier

— o —

23	DIM.	*vl	Sexagésime. <i>Kyr.</i> du dim. Vép. du suiv., mém. du dim.
24	Lundi	b	(Vigile) S. Pierre Damien, évêque, confesseur et docteur. (Hier-)
25	Mardi	r	S. Mathias , apôtre, 2 <i>cl.</i>
26	Merc.	tb	Ste Marguerite de Cortone, pénitente (22)
27	Jendi	r	Commém. de la Passion de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i> (25)
28	Vend.	tv1	De la férie.
29	Samd.	tb	De l'Immaculée Conception.

(N. B) Le signe * indique qu'il faut mettre aux Vêpres la couleur indiquée pour le lendemain.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

23 février, Couvent de la Rivière-Ouelle. — 24, Couvent de Saint-Gervais, — 26, Couvent du Cap-Saint-Ignace. — 27, Couvent de Saint-Raymond. — 29, Couvent de Saint-Thomas.

Nouvelles indulgences

Par rescrit du 11 janvier 1908, Notre Saint Père le Pape a accordé 300 jours d'indulgence, chaque fois, à l'oraison jaculatoire: NOTRE-DAME DE LOURDES, PRIEZ POUR NOUS.

« L'Action sociale » à Rome

Article de *La Palestra del Clero*, de Rome, du 23 janvier 1908.

(Trad. de l'italien par M. l'abbé C.-R. Guimont.)

PIE X,

Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, et le nouveau journal catholique: *L'Action sociale*.

Grâce surtout à l'initiative de Mgr Bégin, archevêque de Québec, l'action catholique prend au Canada, ce lointain pays de l'Amérique du Nord où le catholicisme est si florissant, des proportions qui s'accroissent davantage tous les jours.

Le 21 décembre 1907, — il n'y a donc que peu de jours —, parut à Québec un grand journal quotidien dont le titre est par lui-même tout un programme, *L'Action sociale*. La grande publication, qui renferme bien 12 pages in-folio de grand format, naquit sous le souffle de l'illustre prélat qui, secondé de son vicaire général Mgr Marois, son digne coopérateur et son lieutenant dans les œuvres difficiles de l'apostolat, préside avec tant de lumière et de zèle aux destinées de l'archidiocèse de Québec.

Le directeur en est M. Jules Dorion, un homme d'une grande culture intellectuelle, qui saura donner à la grande feuille — nous n'en pouvons douter — une empreinte toute à fait spéciale et appropriée aux grands intérêts catholiques de la nation canadienne, si noble dans ses aspirations vers tout progrès rationnel et si fermement jalouse de conserver le trésor de sa foi et de ses traditions catholiques.

L'Action sociale, qui vient de paraître sous d'aussi heureux auspices et qui promet de projeter ses lumières sur l'horizon de la vie politique, a voulu faire sienne cette devise prophétique de saint Paul, dont la signification, si compréhensive et si

importante au point de vue chrétien et social, a été rajeunie par le Souverain Pontife actuel, Pie X, qui en a fait la formule de son admirable pontificat : *Instaurare omnia in Christo*. Voilà la sainte, la noble mission à laquelle *L'Action sociale* se propose de coopérer par l'action énergique de la presse quotidienne. Confiante, et fière de son allure chrétienne, elle entre bravement dans le chœur de ces organes de l'opinion publique qui, dans la démocratie moderne, ont acquis le droit de faire entendre leur voix et de mettre le poids de leur autorité dans la balance des événements politiques et sociaux.

L'Action sociale reflète la puissance d'initiative de l'archevêque de Québec et de ses collaborateurs ; et elle sera au Canada (où fomentent déjà les grandes contentions qui réclament la solution des problèmes sociaux et qui ont en vue le bien-être des classes ouvrières) un levier puissant capable de donner au courant des opinions une direction toute chrétienne et les empêchant ainsi de dévier et de tomber dans un socialisme subversif et utopiste.

Qu'il soit donc le bienvenu, ce nouvel et puissant instrument de l'action catholique au Canada ; et nous, de Rome, nous sommes heureux de lui faire parvenir ce salut fraternel qui comporte une expression de solidarité que la distance ne saurait ni infirmer ni atténuer.

La première page du premier numéro de *L'Action sociale*, paru comme nous le disions le 21 décembre dernier, reproduit un Bref très élogieux adressé par Sa Sainteté le Pape Pie X à Monseigneur Bégin, archevêque de Québec.

Le Bref est précédé d'un article écrit par le directeur du nouveau journal, article qui mérite d'être traduit dans notre langue, comme nous traduirons l'insigne document pontifical qui est la plus enviable préface et la récompense la plus désirable dont une nouvelle publication peut être décorée au commencement de ses travaux difficiles.

Voyons d'abord comment le nouveau journal parle de l'auguste personne du Pape et de son Bref :

(Suit alors la traduction de l'article d'introduction au Bref pontifical publié le 21 décembre par *L'Action sociale* ; vient ensuite la traduction en langue italienne du Bref pontifical lui-même. Puis le directeur de *La Palestra del Clero* ajoute :)

Le Bref pontifical sort, dirons-nous, des limites du Canada pour prendre une importance plus universelle.

La parole du Souverain Pontife, adressée spécialement aux Canadiens, est un enseignement pour tous, même pour notre Italie, où malheureusement le journalisme catholique n'est pas cultivé comme il le devrait être par le journalisme laïque, qui pourtant se montre si fidèle à l'Église et au Souverain Pontife.

Puisse la parole souveraine de Pie X être méditée par tous ceux qui doivent le faire, et à qui il appartient plus ou moins de répandre chez nous cette bonne presse qui se trouve aux prises avec des difficultés et des embarras de toutes sortes!

Il ne nous reste plus qu'à féliciter Monseigneur Bégin de l'honneur qu'il a eu d'avoir été le premier le dépositaire fortuné des vues pontificales sur la nécessité actuelle de munir l'action catholique d'organes de propagande, comme le sont les journaux; et nous souhaitons à *L'Action sociale* de Québec longue vie et abondantes moissons dans sa mission religieuse, politique et sociale.

LE DIRECTEUR,
Quintilio Comm. Benini.

Chronique des diocèses

— o —

QUÉBEC

— Par décision de Monseigneur l'Administrateur, ont été nommés:

M. l'abbé J.-P. Grondin, curé de Sainte-Philomène.

M. " Em. Paradis, curé de Saint-Bruno.

M. " T. Bilodeau, curé de Saint-Camille.

M. " J. Gervais, aumônier de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.

M. l'abbé J.-T. Destroismaisons, vicaire à Saint-Jean-Des-chailions.

— Les funérailles de M. l'abbé J.-Magl. Moreau ont eu lieu samedi, à Sainte-Philomène. M. l'abbé Goudreau, curé de Thetford, a chanté le service funèbre, assisté par MM. les abbés P. Fillion, du séminaire de Québec, et Geo. Pelletier, du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé Paradis, curé de Lotbinière, a prononcé l'oraison funèbre du vénéré défunt.

M. l'abbé J. Laberge représentait l'archevêché à cette cérémonie funèbre, qui a été très solennelle.

Feu M. l'abbé Moreau avait été durant des années curé au Mont-Carmel avant d'être transféré à Sainte-Philomène, et une délégation de ses anciens paroissiens vint assister à ses funérailles.

Ce digne prêtre avait reçu l'ordination sacerdotale le 22 septembre 1864. Il n'avait donc plus que six années à parcourir avant de célébrer ses noces d'or. Il les célébrera dans la gloire des élus, où les mérites de son long apostolat l'auront précédé.

Nos vénérés confrères, nous les en prions, se souviendront de lui au saint autel.

TROIS-RIVIÈRES

— Le 11 février, S. G. Mgr Cloutier a fait la bénédiction du nouveau couvent que les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame viennent de bâtir à Yamachiche. Sa Grandeur prononça aussi le sermon de circonstance.

— Le 12, Sa Grandeur célébra l'office pontifical au couvent du Précieux-Sang, à Trois-Rivières, à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle chapelle, et prononça aussi, en cette occasion, un sermon approprié à la circonstance.

CHICOUTIMI

Le 2 février, le Frère Art. Villeneuve, originaire de la Malbaie (Charlevoix), prononçait ses vœux de religion dans l'Institut des Frères de Saint-François-Régis, à Saint-Joseph-du-Lac, près Péribonka (lac Saint-Jean.) Cette cérémonie avait de très remarquable que le nouveau profès est le premier sujet canadien qui prononce ses vœux dans l'Institut en question, arrivé de France depuis quelques années.

On sait déjà que les Frères de Saint-François-Régis ont établi un orphelinat agricole dans le voisinage de Péribonka.

PEMBROKE

La Tuque est déjà un lieu de croisement de plusieurs chemins de fer, et un centre important de population s'y est développé depuis quelques mois. Jusqu'à cet hiver, cet endroit était desservi par M. l'abbé Carrier, missionnaire du Lac-Edouard. Comme il s'y trouve déjà une agglomération de 150 familles, S. G. Mgr Lorrain, dans le diocèse duquel La Tuque

est située, a cru opportun d'y nommer un curé résident. M. l'abbé Eug. Corbeil, qui exerçait le saint ministère dans le diocèse d'Ottawa, a été appelé à ce poste, où tout est à organiser, et il y est déjà installé.

On dit que La Tuque a un grand avenir industriel. Son premier curé aura là les favorables occasions d'utiliser les talents remarquables qu'on lui reconnaît.

—+—+—+—
 La mort du R. P. Conan, eudiste, au Labrador

(Extrait d'une lettre de S. G. Monseigneur Blanche, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, adressée à Monseigneur l'Administrateur et reçue par lui le 13 du courant.)

... Deux mots à la hâte. Les courriers partent à l'instant, mais je tiens à vous remercier des mots sympathiques que vous m'adressez à l'occasion de la mort du bon Père Conan. Nous y sommes tous très sensibles. Nous sommes en ce moment si éprouvés !

Après les fêtes, le Père était venu se reposer et passer quelques jours au milieu de nous. Il repartait vendredi (17 janvier) après notre récréation du midi, gai et joyeux, pour se trouver le dimanche dans une de ses missions. Le temps était superbe, les chemins parfaitement gelés, tout faisait prévoir une traversée rapide.

A 1.45 h., il nous disait adieu. Un quart d'heure après, il était dans son éternité ! A 4 h., ses chiens revinrent au presbytère nous annoncer le malheur. Toutes nos recherches jusqu'ici ont été inutiles. Nous ne retrouverons son corps qu'au printemps. Un sauvage est arrivé à suivre ses traces à partir de son départ des Sept-Iles jusqu'au lieu de l'accident. Grâce à lui nous avons pu nous faire une idée exacte de ce qui a pu se passer. Nous avons vu les traces des efforts qu'il a dû faire avec ses pieds pour détourner son traîneau lorsqu'il s'est aperçu du danger ; mais lancé avec la rapidité de ses trois lévriers, il a dû disparaître immédiatement sous la glace. Ses chiens sortirent de l'eau à environ quinze pas du lieu de l'accident, et on voyait encore, le lendemain, les traces des efforts que firent ces pauvres bêtes pour s'empêcher d'être entraînés par le courant ; la glace était coupée par les traits en plusieurs endroits, et la neige était piétinée sur un large espace.

Enfin, Dieu l'a récompensé sans doute ; c'était un excellent missionnaire, intrépide, d'un dévouement à toute épreuve, mais il faut être si pur pour entrer au ciel ! Priez, Monseigneur, pour lui et recommandez-le à quelques saintes âmes.

† GUSTAVE, évêque de Sicca.

Le haut enseignement catholique à Rome

Voici une énumération que nous enregistrons avec plaisir. Elle suffira, sans commentaire, à montrer à tous quel foyer de bienfaisante lumière est, parmi nous, la Papauté.

Académies pontificales : L'Académie théologique. — L'Union des ecclésiastiques de Saint-Paul. — L'Académie de liturgie. — L'Académie de religion catholique. — L'Académie romaine de Saint-Thomas (fondée par Léon XIII). — L'Académie des « Nuovi Lincei ». — L'Académie d'archéologie. — La Société des conférences d'archéologie. — L'Académie des Arcades. — L'Académie Tibérine. — L'Académie de l'Immaculée-Conception. — L'Académie des virtuoses du Panthéon.

Séminaires : — Le Séminaire romain. — L'Académie des Nobles ecclésiastiques. — Le Séminaire pontifical (Apollinaire). — Le Séminaire pontifical Pie. — Le Séminaire du Vatican. — Le Séminaire pontifical Léonin. — Le Séminaire français. — Le Séminaire des saints Apôtres Pierre et Paul. — Le Séminaire des saints Ambroise et Charles-Borromée.

Collèges ecclésiastiques, Séminaires : Américain, des États-Unis. — Anglais. — Arménien. — Du Vén. Bède (anglais). — Belge. — de Bohême. — Canadien. — Capranica. — Ecosais. — Espagnol. — Germanique. — Grec. — Illyrique. — Irlandais. — Maronite. — Pio Latino américain (aux Prati). — Polonais. — Ruthène. — Teutonique. — Second Teutonique. — Collège Urbain de la Propagande.

Collèges des Réguliers : Collège romain (Jésuites). — Séraphique. — Saint-Thomas d'Aquin (Dominicains). — Saint-Albert (Carmes). — Saint-Anselme (Bénédictins). — Saint-Antoine (Frères Mineurs). — Saint-Alexis Falconieri (Servites). — Saint-Bonaventure (Conventuels). — Missionnaires du Sacré-Cœur. — Institut de Béthléem, etc.

Ajoutons, l'Institut de Haute Littérature, fondé par Léon XIII, avec des chaires pour langues grecque, latine ou italienne.

(Sem. rel. d'Evreux.)

— o —

Une voix protestante sur les cloches

— o —

Un journal protestant, la *Tribune de Lausanne*, publie l'article suivant :

Nos cloches parlent trop peu. La Réforme a posé sur leurs bouches grandes ouvertes un bâillon trop rigoureux. Il faudrait le relâcher un peu.

Dans nos pays protestants, on a trop brutalement fait taire nos clochers. Et non seulement les nôtres, mais ceux des autres églises. Cela pouvait peut-être se comprendre dans une époque où les dissensions religieuses étaient violentes. Mais aujourd'hui, il faudrait reviser cela. Il faudrait permettre aux églises libres, catholiques ou anglaises, d'appeler leurs fidèles au son de leurs cloches. Pourquoi sommes-nous si intolérants ? Un temple sans clocher n'est pas un temple, et si son clocher est vierge de cloches, il dresse avec indifférence sa flèche vers le ciel.

Je ne sache pas qu'à Aigle, où, par exception, le clocher catholique carillonne en liberté, la population soit affectée par toutes ces sonneries. Au contraire, la foule protestante s'intéresse au culte romain ; elle le comprend mieux. Et cela vaut quelque chose : nous nous méconnaissons trop entre frères chrétiens. Nous en arrivons même à nous désintéresser trop, nous autres protestants, de la chose religieuse.

Et, pour ramener le peuple à l'église ou du moins pour lui rappeler cette église, je crois que nous ferions bien de donner plus souvent la parole à nos cloches.

Partout, nos clochers devraient sonner l'*Angelus* du matin et l'*Angelus* du soir. Cela se fait encore ici et là, mais l'habitude est tombée en trop de paroisses. C'est dommage. Ce salut que nos clochers envoient à l'aube et au crépuscule est moins vulgaire que celui de midi (on sonne dans le canton de Vaud à l'heure de midi. *Réd.*) ; il invite plus spécialement à la réflexion : c'est un instant de repos bienfaisant à l'âme.

En pleine campagne, surtout, l'*Angelus* est pour moi un

grand signe de paix. Dans nos montagnes ormonanches, on sonne encore l'*Angelus* trois fois, à chaque fête religieuse seulement, la veille, le matin et le soir.

Restaurons cette coutume qu'avaient nos pères et qu'ont toujours nos frères catholiques. La voix des cloches, aux heures calmes de la journée, est une voix amie.

L'état du catholicisme anglais

Le *Catholic Directory*, annuaire du catholicisme en Angleterre, donne les chiffres statistiques les plus encourageants sur le mouvement des conversions, et sur le développement de la vraie religion dans les îles Britanniques. Le nombre des prêtres pour l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Écosse, s'élève à 4075. C'est une augmentation de 51 prêtres sur le chiffre de l'année dernière. 33 d'entre eux sont des religieux, en majorité français. Il est à noter que cet accroissement du clergé se produit malgré les décès qui se sont multipliés l'an dernier et ont enlevé beaucoup de prêtres. Quant aux églises et chapelles, on en compte aujourd'hui 2121 ; c'est-à-dire que 45 nouveaux sanctuaires ont été ouverts au culte depuis l'an dernier. Un fait qui frappe les yeux, c'est que beaucoup de chapelles de couvents où le public est admis peuvent contenir autant de personnes que de véritables églises. On assure qu'une des plus remarquables de ces chapelles est celle des Oblates de l'Assomption, établie à Charlton, dans le comté de Kent. Les catholiques de cette localité n'ayant pas d'église, l'ouverture de ce beau sanctuaire fut un bienfait pour eux, d'autant plus qu'on a remarqué qu'aussitôt qu'un lieu consacré au culte catholique est inauguré, les conversions s'y multiplient.

D'après le *Catholic Directory*, huit députés catholiques siègent en ce moment-ci au Parlement. C'est le plus haut chiffre atteint. Ne sont pas compris naturellement les Irlandais.

Enfin, pour évangéliser les 12 millions de catholiques répandus dans l'Empire britannique, le *Catholic Directory* donne les noms de 10 archevêques, parmi lesquels 2 cardinaux, 107 évêques, 34 vicaires apostoliques, 13 préfets apostoliques.

Lettre ouverte de Mgr Turinaz à M. Clemenceau

— q —

Quand Mgr Turinaz parle, lisons-nous dans un journal parisien, on peut être certain d'entendre une parole éloquente et vaillante. Depuis quelque temps, le grand évêque de l'Est se taisait. Ses amis et ses admirateurs s'en affligeaient. Il vient de rompre le silence dans une lettre ouverte à M. Clemenceau, où, le cœur débordant d'indignation, il stigmatise en termes brûlants et vengeurs l'infamie de nos maîtres.

En voici quelques extraits que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux :

« Mais qui donc enseigne la haine à l'enfance et à la jeunesse française, sinon un grand nombre des maîtres de vos écoles primaires, secondaires et supérieures, en insultant la France du passé, le clergé, l'épiscopat, les Congrégations religieuses, le chef suprême de l'Église ? Qui donc enseigne la haine, sinon vos journaux, vos revues, vos livres, vos brochures, vos romans, vos gravures hideuses et souvent immondes ? Qui donc enseigne la haine, non seulement par des paroles, mais par des actes et par l'exemple, sinon ceux qui poursuivent de leurs décrets et de leurs lois, de leur spoliation ou de leur oppression, quiconque se permet de ne pas penser comme eux ?

« D'autres parlent de deux Frances qui ne peuvent s'entendre et s'unir. Ils concluent qu'il faut supprimer une de ces Frances pour donner à l'autre la sécurité et la paix.

« Oui, je ne le conteste pas, il y a deux Frances. Il y a la France de la négation, du blasphème, de l'impiété, du matérialisme, et la France de la foi, de l'adoration et des immortelles espérances. Il y a la France qui s'efforce de pratiquer la morale sublime de l'Évangile, et la France de la jouissance, de la force brutale et de la haine. Il y a la France qui fut pendant quatorze siècles, malgré ses erreurs et ses défaillances, un grand et noble peuple et *qui veut rester fidèle à ses traditions* et à ses gloires, et la France qui calomnie tous les jours cette France du passé et voudrait en détruire jusqu'au souvenir. Il y a la France des spoliateurs, des persécuteurs, et la France des dépouillés, des persécutés et des victimes. Quelle est votre France, dites-moi, et quelle est la nôtre ?

« Il y a encore la France des apaches, des cambrioleurs, des

bandits et des assassins qui sont aussi des monstres. Cette France qui commence de plus en plus par l'enfance et par la jeunesse, elle se développe, elle grandit, elle s'étend comme une marée de boue et de sang sur notre pays, depuis que vous supprimez les écoles catholiques et que vous multipliez les vôtres, depuis que vous donnez à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes gens vos connaissances, vos doctrines, votre culture. Cette France, elle n'est pas notre œuvre, elle est votre œuvre.

« Sans doute, il y a eu toujours des criminels dans notre pays, mais beaucoup moins que sous votre influence et votre domination et, je le répète, beaucoup moins surtout parmi l'enfance et la jeunesse. Sans doute, il y a eu toujours des criminels parmi les catholiques, mais ceux-là sont en révolte manifeste contre nos doctrines, notre enseignement et contre notre morale, et ils vont jusqu'aux conclusions logiques de votre impiété, de votre matérialisme. de votre mépris et de votre négation de toute règle des mœurs.

« Il y a enfin la France de la vaillance, des chevaliers et des héros, du patriotisme enthousiaste, des hauts faits d'armes et des coups d'épée immortels, la France qui se relève tôt ou tard de ses défaillances et de ses défaites, et qui, un jour ou l'autre, «*boute dehors l'étranger.*»

« Il y a une France qui nie la patrie, qui insulte l'armée, qui traîne dans la boue le drapeau national. Cette France perverse, retournée contre elle-même, criminelle et sacrilège, elle n'est pas l'œuvre des catholiques ; dans son camp, elle ne compte pas un seul d'entre eux. Elle est l'œuvre de vos écoles, des hommes que vous connaissez bien et qui poursuivent devant les tribunaux les doctrines qu'ils ont proclamées eux-mêmes. Malgré vos protestations intéressées, cette France est à vous, elle n'a jamais été, elle ne sera jamais la nôtre. Et maintenant dites-moi, laquelle de ces deux Frances faut-il supprimer ?

« Vous me demandez, sans doute, ce que j'attends de cette démonstration. Certes, je n'espère pas vous convaincre et convaincre ceux que domine et qu'aveugle la haine de l'Église catholique, pas plus que ceux qui vous suivent comme des esclaves.

« J'ai voulu, une fois encore, faire entendre les paroles de la vérité, de la liberté, du droit, de la justice éternelle, aux catho-

liques sincères, mais enchaînés en si grand nombre par l'égoïsme, l'indifférence, l'inertie et la peur, aux prétendus catholiques, aux prétendus honnêtes gens, aux prétendus libéraux qui voient sans émotion et sans remords les ruines qui s'accumulent et les désastres suprêmes qui nous menacent. Je l'ai dit, j'ai voulu, une fois de plus, accomplir la mission de mon épiscopat, le devoir que m'impose ma conscience. J'ai voulu dégager devant Dieu ma responsabilité. »

Le Testament du Cardinal Richard, archevêque de Paris

DÉCÉDÉ LE 28 JANVIER

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il.

Ceci est mon testament

Je meurs dans la foi de la Sainte Église catholique, apostolique et romaine, et dans la soumission la plus entière au Souverain Pontife, Pasteur des pasteurs et Vicaire infailible de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je remercie Dieu, avec une humble reconnaissance, de toutes les grâces qu'il m'a faites durant ma longue vie et je lui demande humblement pardon de mes péchés, me soumettant à la divine miséricorde et à la justice de Notre-Seigneur, afin qu'il fasse de moi selon sa volonté. J'ai désiré employer pour la plus grande gloire de Dieu et pour le soulagement des pauvres les biens dont il m'avait confié la dispensation, et c'est ce même désir qui me dicte les dispositions que j'écris en ce moment.

Je laisserai peu de chose à faire après ma mort. Je crois avoir employé aussi fidèlement que je le pouvais, en œuvres de piété et de charité, tous les revenus ecclésiastiques dont j'ai joui pendant ma vie. N'ayant fait aucune économie provenant de ces revenus, je n'ai point de dispositions à faire sous ce rapport, sinon de prélever sur mes biens patrimoniaux la somme qui serait nécessaire pour satisfaire aux quelques obligations de charité ou autres que je pourrais avoir au moment de mon décès.

Pour mes biens patrimoniaux, j'en ai fait deux partis, dès le commencement de mon sacerdoce, d'après les conseils d'hommes animés de l'esprit de Dieu et connaissant bien la situation de ma famille.

J'ai aliéné depuis longtemps la part que j'avais réglé d'employer aux œuvres de charité et de piété, croyant de beaucoup préférable d'accomplir moi-même ces œuvres, durant ma vie, que de les laisser à faire après ma mort.

Quand à la seconde part, je crois me conformer à l'ordre de

la Providence, en la laissant à mes nombreux neveux et arrière-petits-neveux, mes héritiers naturels, dans la pensée, non de les enrichir, mais de les aider à conserver la position modeste que le bon Dieu a faite à notre famille.

J'ai tâché, durant ma vie sacerdotale et épiscopale, d'employer les revenus de mes biens patrimoniaux, en œuvres pies et charitables, j'ai trop de confiance dans la foi et la piété des membres de ma famille, pour croire qu'ils ne partagent pas mes pensées. Ils savent qu'en faisant un peu de bien durant ma vie, j'ai souhaité d'attirer sur eux la grâce et la miséricorde divine et j'espère que Dieu, dans sa bonté, les bénira, mais plus encore des bénédictions du ciel que de celles de la terre.

(*Suivent des dispositions particulière*)

Paris, le 3 mars 1900.

Signé: FRANÇOIS, cardinal RICHARD,
archevêque de Paris.

Bibliographie

— TEXTES ET DOCUMENTS pour l'*Étude historique du Christianisme*, publiés sous la direction de HIPPOLYTE HEMMER et PAUL LEJAY. (Librairie Alphonse Picard & Fils, 82, rue Bonaparte, Paris.)

TERTULLIEN, *De Pœnitentia, De Pudicitia*, texte latin, traduction française, introduction et index, par Pierre de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), LXVII-237 p. 3 fr.

Le rapprochement des deux traités inclus dans ce nouveau volume de la collection dirigée par MM. Hemmer et Lejay n'est pas arbitraire. Dans l'un et l'autre, Tertullien propose sa solution, disons plutôt ses solutions, à l'un des problèmes moraux qui ont le plus préoccupé les premiers siècles chrétiens, savoir : dans quelle mesure convenait-il de faire fléchir au bénéfice du pécheur oublieux des promesses baptismales la loi de rigueur qui, aux yeux de beaucoup, lui interdisait tout espoir de réconciliation avec l'Eglise ?

En comparant le *De Pudicitia* au *De Pœnitentia*, on peut suivre le progrès de la pensée de Tertullien, et comment, d'un traité à l'autre, elle s'est enrichie, modifiée, surtout contredite, quitte à plier les mêmes arguments à des conclusions tout opposées.

Les questions de détails que soulève l'étude de ces opuscules sont traitées dans l'*Introduction*, à laquelle les plus récents travaux servent de substructure. D'abondantes notes critiques et explicatives, un savant Index où toutes les expressions du latin

juridique et du « latin d'Eglise » sont notées avec renvois aux ouvrages spéciaux, achèvent de donner à ce volume un intérêt véritablement scientifique. Ajoutons que la traduction elle-même, très littérale et pourtant très dégagée, lutte de façon heureuse avec le style si complexe et si personnel de Tertullien.

TERTULLIEN, *De Præscriptione Hæreticorum*, texte latin, traduction française, introduction et index, par Pierre de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), (LXVIII-114 p.) 2 fr.

Pour qui veut connaître la dialectique inexorable et passionnée du grand champion de l'Eglise au III^e siècle, c'est le *De Præscriptione* qu'il faut lire. Nulle part son ardeur à convaincre, sa haine de toute pensée hétérodoxe ne s'est manifestée avec plus d'éclat. Quant à l'idée maîtresse qui constitue le fond du traité, il est certain qu'elle a exercé la plus grande influence sur la polémique à venir. Comme on l'a dit très justement, elle a servi de morale à la pensée catholique. On trouvera dans l'*Introduction* l'histoire de cette influence avec des indications précises sur les sources du traité, l'origine juridique de l'argument de prescription et toutes les questions connexes.

— THE FUNDAMENTAL FALLACY OF SOCIALISM. *An Exposition of the question of landownership. Comprising an authentic account of the famous McGlynn case.* Edited by Arthur Preuss, editor of *The Catholic Fortnightly Review*. — Vol. in-12 de 195 pages, cartonné, \$ 1.00 franco, librairie B. Herder, 17 South Broadway, Saint Louis, Mo., U. S.

Nos remerciements à M. Preuss pour le gracieux envoi qu'il nous a fait d'un exemplaire de cet ouvrage. Nous espérons pouvoir en publier, la semaine prochaine, un compte rendu rédigé par l'un de nos sociologues de Québec.

— *Bulletin paroissial de Charlesbourg*, par l'abbé D. Goselin, pour l'année 1907. Québec. 1908.

L'édition de 1908 du *Bulletin* nous paraît l'emporter sur les précédentes. C'est une jolie plaquette de 36 pages, qui, en sus des matières ordinaires, contient la nouvelle législation ecclésiastique sur le mariage, le décret de la Congrégation du Concile (16 déc. 1905) sur la communion fréquente, etc.

Nous avons déjà dit combien nous trouvons opportune la publication de ces Bulletins, si intéressants pour les fidèles d'une paroisse. Leur nombre, encore bien restreint dans le pays

s'est augmenté cette année du *Calendrier et Bulletin des paroisses françaises de la ville de Québec*, publié par le R. P. A. N. Valiquet, O. M. I., de Saint-Sauveur de Québec. Nous souhaitons que la liste de ces publications s'allonge encore beaucoup.

— *Le Mariage et les Fiançailles*. Nouvelle législation canonique. Commentaire du décret *Ne temere*, du 2 août 1907, par l'abbé A. BOUDINHON, professeur à l'Institut catholique de Paris. In-8 carré, 2 francs. (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Depuis le célèbre décret « *Tametsi* » par lequel le Concile de Trente imposait, à peine de nullité, de faire le mariage devant le curé et deux témoins, aucune loi n'a été promulguée par l'autorité ecclésiastique, qui égalât en importance le décret « *Ne temere* », publié à la date du 2 août 1907, par la S. Congrégation du Concile, sur l'ordre du Souverain Pontife. D'abord, le décret abolit les fiançailles privées, et déclare nulles celles qui ne seront pas contractées par écrit. Quant au mariage les conditions requises demeurent les mêmes, c'est-à-dire la présence du curé et de deux témoins; mais si le curé qui doit assister au mariage est toujours le *propre* curé, la qualité de *propre* curé n'est plus requise à peine de nullité. Du coup tombent tous les procès de nullité pour clandestinité, basés sur ce que le prêtre qui avait assisté au mariage n'était pas le propre curé. Une autre importante disposition supprime les déplorables mariages dits de *surprise*. Ce n'est pas tout: la loi, ainsi modifiée, est étendue d'un seul coup au monde entier, mais seulement pour les catholiques; les mariages des non-catholiques entre eux étant ainsi définitivement soustraits à l'obligation d'observer la forme du mariage catholique. Des mesures spéciales sont prises pour les cas exceptionnels, mariages *in extremis*, absence prolongée du prêtre, et on ajoute l'obligation de mentionner en marge de l'acte de baptême le mariage contracté.

Suivant pas à pas le texte du décret, le savant professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris en donne un commentaire aussi complet que possible. Se bornant à renvoyer aux auteurs classiques pour les points de discipline qui n'ont pas été modifiés, il insiste sur les dispositions nouvelles, qu'il

étudie avec sa compétence bien connue. Il s'efforce de donner à son travail un caractère pratique, de manière à en faire un guide sûr et bien informé, non seulement pour les curés qui auront à appliquer la nouvelle loi, mais encore pour les professeurs de séminaires, qui auront à l'expliquer, et pour les évêchés qui devront donner au clergé des instructions opportunes

— DE LÉON XIII AU « SILLON ». — *Une conjuration réactionnaire.* — Par Emmanuel DESGRÉES DU LOU, directeur de l'*Ouest-Eclair*. Brochure de 130 pages, comprenant un appendice documentaire. Prix : 1 fr. 15 franco. Bloud et Cie, éditeurs, 4, rue Madame, Paris, et aux bureaux de l'*Ouest-Eclair*.

L'auteur de cette brochure, directeur politique de l'un de ces grands quotidiens régionaux qui ont décentralisé la presse et qui tendent à transporter de Paris à la province l'influence politique et sociale du journalisme, figure au premier rang des militants.

En quelques pages concises, pleines d'idées et de faits, le directeur de l'*Ouest-Eclair* expose et réfute les sophismes des détracteurs de l'illustre prédécesseur de Pie X. Il montre comment les prescriptions et les conseils de Léon XIII auraient pu, si la masse du clergé et des catholiques les avaient suivis, procurer à la France le bienfait de la paix religieuse, condition nécessaire de la réconciliation nationale. Mais il ne s'attarde pas dans les récriminations et, alors même qu'il parle du passé, c'est le présent et l'avenir qui l'intéressent.

De Léon XIII au Sillon sera sans doute très discuté; mais, quelque jugement que l'on porte sur ce petit volume, il semble qu'il soit de ceux dont l'opinion, tant à gauche qu'à droite, ne puisse se désintéresser. Il sera très vite dans toutes les mains.

— *The Official Catholic Directory and Clergy List. 1908* Publié par The M. H. Wiltzias Co., Milwaukee, Wis., U. S.

Ce volume contient un exposé complet des diocèses des Etats-Unis, du Canada, de Terre-Neuve, d'Irlande, d'Ecosse, etc. On y trouve aussi la liste alphabétique du clergé des Etats-Unis et du Canada. Il complète admirablement le *Canada ecclésiastique* dont nous parlons plus loin; et tout bureau bien organisé devrait posséder les deux ouvrages.